

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2023-04-05

Objet :
Acceptation d'un
don

Date de
convocation
31/03/2023

Date d'affichage
15/04/2023

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982

Pour le Président,
Par ordre,
La Vice-
Présidente

Carmen PLANCQ

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée : VAN HAUWAERT ANNIE (POUVOIR VERSAEVEL JACQUELINE),

Absent: CLEMENT PIERRE

Monsieur le Président indique que le CCAS a été destinataire d'un don d'un montant de 50 €.

Il expose aux membres du conseil d'administration que le Président du CCAS dispose d'une compétence directe pour accepter à titre conservatoire les dons et legs.

Le Président invite les membres du conseil d'administration à se prononcer afin d'accepter ce don de manière définitive pour un montant total de 50 € et d'autoriser son inscription au budget en recette du compte 7713.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter ce don.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,

La Vice-Présidente

Carmen PLANCQ